



Tournoi provincial Pierre-Laniel de Beauharnois  
41<sup>ième</sup> édition  
2019

## RÈGLEMENTS

1. Les parties se disputeront selon les règlements de **HOCKEY QUÉBEC** et de **I'A.C.H.A.**
2. En cas de contestation au sujet des règlements, seul le Comité organisateur tranchera le grief.
3. Le Code disciplinaire sera appliqué tel qu'indiqué dans le livre des **RÈGLEMENTS HOCKEY QUÉBEC ADMINISTRATIFS 2018-2019**.
4. S'il y a protêt, il sera traité comme stipulé au **règlement 8.4 de HOCKEY QUÉBEC**.
5. Avant le début de sa première participation au Tournoi, le responsable de l'équipe devra fournir au registraire les documents suivants :
  - Le calendrier des parties de l'équipe pour la saison régulière de sa ligue
  - Les cinq (5) dernières feuilles de pointage des parties de l'équipe
  - Permis de tournoi
  - Formulaire d'enregistrement T112
6. Le responsable de l'équipe doit se présenter au Bureau du registraire une (1) heure avant la première partie pour la vérification de régie. **L'entraîneur doit se rendre au bureau du registraire avant chaque partie** pour signer la feuille de pointage.
7. Chaque joueur doit se présenter à l'accueil une (1) heure à l'avance pour signer le registre des joueurs de l'équipe.
8. Si une équipe annule après avoir été acceptée au tournoi, elle perdra le montant de son inscription et sera soumise au Comité de discipline de sa région. Un avis de sanction lui sera émis par le Tournoi. Le règlement stipulé à ***l'article 10.9.7 de HOCKEY QUÉBEC s'appliquera***.
9. **Chandails de la même couleur** : L'équipe locale sera tenue de changer. Des chandails seront fournis par l'organisation du tournoi si nécessaire.
10. Les équipes auront accès à leur chambre aussitôt que le responsable de la sécurité les avisera. Les équipes doivent se préparer, car il y a possibilité que la partie débute avant l'heure, soit 10 minutes à l'avance. Dans ce cas, un membre de l'organisation du tournoi avisera les équipes.
11. Après la partie, les équipes ont vingt (20) minutes pour quitter la chambre.
12. La durée des parties sera de trois périodes chronométrées réparties comme suit :
  - Première et deuxième périodes chronométrées de 10 minutes
  - Troisième période chronométrée de 12 minutes
13. Après deux (2) périodes de jeu complétées, s'il y a une différence de sept (7) buts la partie prendra fin.

14. Une équipe qui doit jouer une (1) ou des parties à l'extérieur durant le tournoi ( saison régulière) **devra obligatoirement** remettre les feuilles de pointage au Bureau du registraire avant sa joute.
15. **RÈGLEMENTATION DE SURTEMPS** : Voir livre **RÈGLEMENTS DE HOCKEY QUÉBEC, article 10.7**
16. **Poignée de main** : En considération de l'article **8.2.8 A)** la poignée de mains des joueurs de chacune des équipes aura lieu au début de chaque partie.
17. La réfection de la patinoire se fera entre la deuxième et la troisième période de chaque rencontre. Au début de la troisième période, seulement les joueurs désignés par l'entraîneur doivent rester sur la glace. Les autres joueurs doivent se diriger immédiatement au banc. Une punition mineure pourra être infligée à l'équipe fautive.
18. Aucun mesurage de bâton ne sera accepté durant le tournoi.
19. **TEMPS D'ARRÊT** : Chaque équipe aura droit à un temps d'arrêt de 30 secondes par partie.
20. Aucune personne ne sera acceptée sur la patinoire advenant une blessure à un joueur. Il y a des premiers répondants responsables durant le tournoi en cas de blessure. S'ils étaient absents durant une partie, l'entraîneur sera avisé avant la partie.
21. Pour tout renseignement concernant les horaires pendant le tournoi, veuillez communiquer au numéro de téléphone (450) 601-0975 et demander Dominique Leduc ou Éric Perron. Il est également possible de laisser un message ou de communiquer par courriel [tournoipierrelaniel@gmail.com](mailto:tournoipierrelaniel@gmail.com)
22. L'aréna détient un permis d'alcool, **il est interdit** d'apporter votre boisson alcoolisée dans l'aréna et dans les chambres de joueurs. Toute personne prise en défaut devra quitter l'aréna. Les équipes prises en défaut avant, pendant ou après une partie seront disqualifiées même s'ils gagnent le tournoi.
23. **SITUATIONS MAJEURES** : L'organisation du tournoi se réserve le droit de retarder une partie en cas de situations majeurs (neige, verglas, etc.). Cependant, l'organisation accordera un temps limite à quiconque ne pourra se présenter à l'heure prévue. Par ailleurs, le comité organisateur du tournoi remettra un match pour cause de tempête, **seulement si le Ministère des transports déclarerait que les routes sont fermées.** Si une telle situation devait se produire, il serait bon que l'équipe avise l'organisation du tournoi qui prendra les mesures nécessaires et ainsi éviter toutes inquiétudes.

Si jamais il devait avoir une annulation de match pour une raison de température, nous essayerons de le rejouer dans des délais raisonnables, de façon à ne pas nuire au bon fonctionnement du tournoi. S'il était impossible de reprendre la partie, un tirage au sort déterminera le gagnant.